



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT, le Trente JUIN,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2020
Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23

Étaient présents : R. MARTEL TRIGANCE - G. BARRA - S. ALLEG - B. MONTAGNE – A. HERNANDEZ, **Adjoint**
J-M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - M. BODY – A. CARRU MARTEL – N. DEDULLE LELLUIN –
J. DUBOIS - P. GINER – J-L. GIRAUD - J. HENSELER — S. LAINE – M. MARTEAU - E. MENUT –
C. OBYN SELINGUE - A. RASKIN – J. RAYNAUD - M. RAYNAUD, **Conseillers**

Absents excusés : N. PERRICHON (pouvoir à G. BARRA)

ESPACE CULTURE / JEUNESSE VALIDATION DU COUT DEFINITIF DES TRAVAUX

VU la délibération n° 2020-06-30/ 001 du 30 juin 2020, concernant la validation de l'évolution du projet de création de l'espace culture / jeunesse.

CONSIDERANT que la commune de Tourrettes a acté le lancement d'un projet de création d'un espace culture/ jeunesse pour un montant de l'opération à hauteur de 1.100.000 € HT.

CONSIDERANT que le projet a connu une évolution nécessaire pour s'adapter au mieux aux attentes de la municipalité en termes de fonctionnalités notamment, que ce nouveau projet acté à l'issue de la phase avant-projet s'élève maintenant à 1.158.510 € HT pour les travaux, décomposé de la manière suivante :

- une médiathèque de 232 m ² environ pour un montant de travaux :	287.506 € HT
- un centre de loisirs de 436 m ² environ pour un montant de travaux :	783.696 € HT
- des aménagements extérieurs et dévoiement de réseaux :	87.308 € HT

QUE le projet comportant en plus du montant des travaux, les coûts suivants :

- Prestations intellectuelles (MOE, contrôleur technique, CSPS, études géotechniques, etc....) :	167.836 € HT
- Actualisation et révision de prix :	11.585 € HT
- Aléas (environ 3% du montant des travaux) :	37.886 € HT

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **DE VALIDER** le coût prévisionnel définitif des travaux à hauteur de 1.158.510 € HT pour la réalisation du projet de création de l'espace culture jeunesse.
- **DE DIRE** que les crédits seront ouverts au BP 2020 M 14 et suivants.
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE